

Paris, le 19 juin 2014

**Loi sur la transition énergétique :  
des propositions intéressantes, mais insuffisantes dans une perspective de  
compétitivité et de croissance économique**

Le projet de loi de programmation pour la transition énergétique, présenté le 18 juin 2014 par le ministre en charge de l'énergie, est un texte fondamental. Ce projet aura des répercussions fortes sur le coût de l'énergie, qui est un facteur de production clé pour l'activité économique du pays, et pour l'industrie papetière en particulier.

La question de la sécurité d'approvisionnement de l'énergie et de son coût n'est pas absente de ce projet de loi, qui introduit certaines mesures techniques, comme par exemple la nécessité, lors de la détermination des tarifs d'utilisation des réseaux de transport par les industriels électro-intensifs, de donner un avantage économique aux entreprises qui ont une consommation régulière durant l'année.

Toutefois, COPACEL regrette que la question relative au coût de l'énergie soit insuffisamment traitée. En effet, le projet de loi, qui fixe de manière légitime des objectifs relatifs à la part des énergies renouvelables ou à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, reste muet sur les évolutions des coûts de l'énergie en France. Pour Yves Herbaut, Président de COPACEL, « *nos premières analyses sur le projet de loi nous conduisent à penser que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment perçu à quel point, dans une France qui se désindustrialise, l'accès à une énergie compétitive est un facteur de développement économique. Ceci est illustré par des objectifs de réduction de la consommation d'énergie exprimés en grandeur absolue, et non par unité de richesse produite. En d'autres termes, les objectifs de réduction de consommation d'énergie ne doivent pas être fixés indépendamment de ceux relatifs à la croissance du PIB.* » Pour COPACEL, il n'est bien sûr pas question d'opposer développement économique et amélioration des performances environnementales, mais plutôt de trouver un juste équilibre entre les deux.

Et Yves Herbaut conclut que « *paradoxalement, ce sont les dispositions relatives à l'économie circulaire, et notamment l'article favorisant le recyclage de proximité, qui sont les plus intéressantes pour notre industrie. Il est en effet important que la loi favorise le recyclage des papiers usagés au plus près de leur lieu de collecte* ».

Contact presse : Mme Anaïs ROBERT – Tél. : 01 53 89 24 11 – Email : [anais.robert@copacel.fr](mailto:anais.robert@copacel.fr)

COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est un syndicat professionnel qui représente les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 75 entreprises, employant plus de 14 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires 2013 de 6,3 milliards d'euros.